

GROUPE DE CONFIANCE - INFO 4 janvier 2011

Lieu d'écoute, de conseil, d'appui et DE MEDIATION

Le groupe de confiance est à votre disposition ou à celle de vos collègues, pour vous écouter et vous conseiller. Il vous accompagne dans une démarche de médiation.



La démarche de médiation est confidentielle, indépendante, volontaire, participative et respectueuse de l'autre partie.

Elle se déroule en une ou plusieurs séances. Elle est gratuite pour les bénéficiaires des prestations du groupe de confiance.

Coordonnées du groupe:

groupeconfiance@jura.ch

www.jura.ch/harcelement

tel: 032 420 58 90

Une démarche "classique" de médiation se déroule en 6 phases.

1. La prémédiation

Rencontre individuelle avec le médiateur pour expliquer le processus, clarifier la démarche et les attentes. Moment d'écoute.

2. Le récit

Rencontre entre parties au cours de laquelle chacune s'exprime "subjectivement". Il s'agit ensuite de clarifier les enjeux respectifs, tout en créant un espace de confiance.

3. L'échange

Mise en évidence des éléments sous-jacents par les parties qui s'engagent en vue d'une compréhension mutuelle et réciproque des éléments du conflit.

4. La recherche de solutions "comment" ?

La démarche coopérative qui doit répondre au mieux aux enjeux exprimés. Elle vise à trouver des solutions permettant de répondre aux attentes et aux besoins de respectifs. Différentes alternatives et solutions peuvent être étudiées ainsi que leur faisabilité et durabilité.

5. L'accord / L'entente " Comment"?

Contrat écrit ou oral contient les éléments des solutions retenues.

Le respect de l'accord dépend de l'engagement et de la conviction des parties. L'accord doit être juste et respecter les enjeux respectifs

6. Le suivi. "Et alors?" (Phase facultative)

Une vérification a posteriori de l'équilibre et de la viabilité de l'accord est possible. De nouveaux éléments peuvent y être intégrés.